

Activité immobilière - Carte professionnelle - Renouvellement

Les professions immobilières sont des activités règlementées. Elles sont gérées selon la loi Alur du 24 mars 2014 et de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet.

Le décret 2015-702 du 19 juin 2015, modifie la loi Hoguet et donne, à partir du 1er juillet 2015, la compétence de l'instruction et de la délivrance des documents officiels, à la Chambre de Commerce et d'industrie.

La carte professionnelle est délivrée au nom du titulaire (entreprise individuelle personne physique ou société personne morale).

Les activités concernées sont :

- Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion immobilière - Syndic - Marchand de listes - Prestations de services - Prestations Touristiques.

Avant toute démarche, il convient de vérifier quel est le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent pour l'activité envisagée et sa commune d'implantation.

Les étapes de la constitution de votre dossier :

Etape 1 : Remplir la dernière version en vigueur de l'imprimé

L'imprimé cerfa n°15312* est disponible sur le site www.service-public-pro.fr
Il doit être dûment complété et signé.

Etape 2 : Réunir les pièces justificatives

- Une copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) pour vérification de la **MORALITE** du Chef d'Entreprise, des représentants légaux et statutaires, du directeur, des associés/actionnaires détenant au moins 25 % du capital.
- Copie de la carte professionnelle

Dans tous les cas :

- Attestation de garantie financière * , délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours, **pour chacune des activités exercées ou** remplir le cadre 13 du formulaire de demande de carte relatif à la non détention de fonds, effets ou valeurs dans l'exercice de l'activité (*concerne exclusivement les activités de transaction et de marchand de listes*)
- Attestation d'assurance * , pour l'année en cours, couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, **mentionnant les activités exercées**
- Attestation de suivi de formation délivrée par un organisme de formation agréé comportant les mentions prévues à l'article 5 du décret 2016-173 : les objectifs, le contenu, la durée et la date de la formation (le contenu peut être le programme de la formation annexée à l'attestation)
- Un extrait du RCS datant de moins de 1 mois (*le kbis doit comporter les activités correspondant aux seules activités demandées*).

*** les attestations doivent porter la mention des activités concernées**

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de

CCI Nantes St-Nazaire

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4

Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - M. info.clients@NantesStNazaire.cci.fr

nantesstnazaire.cci.fr



votre dossier.

Coût pour l'instruction et la délivrance de la carte :

- **130 euros** à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie (non soumis à la TVA)

ATTENTION toutes les pièces doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté.

Etape 3 : Envoyer votre dossier à la CCI, **par courrier uniquement**, auprès du **CFE compétent** (défini en fonction de votre activité et de votre lieu d'implantation)

Etape 4 : Retrait de votre carte professionnelle

Vous serez contacté par votre CCI quand votre nouvelle carte sera disponible.

Elle devra être récupérée au guichet du Centre de Formalités des Entreprises pendant les horaires d'ouverture au public.

Vous devrez vous munir d'une pièce d'identité et de votre ancienne carte pour procéder à l'échange.

Contact(s) :

- CCI NANTES ST NAZAIRE Formalités
Adresse : 16 quai E. Renaud - Centre des Salorges - CS 90517 44105 NANTES cedex 4
Telephone : 0240446000
e-Mail : agentimmo@nantesstnazaire.cci.fr
Site Web : www.nantesstnazaire.cci.fr
- CCI VENDEE Formalités
Adresse : 16 rue Olivier de Clisson - CS 10049 85002 LA ROCHE SUR YON Cedex
Telephone : 02 51 45 32 22
e-Mail : agentimmo@vendee.cci.fr
Site Web : www.vendee.cci.fr